

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-20/B-00004 et D08-01-20/B-00007
Propriétaire(s) : Caivan (Greenbank North) Inc. (en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 3713, (3717), chemin Borrisokane
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 9, concession 3 (façade Rideau); partie 1, plan enr. 5R-13403
Zonage : ME2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de construire une installation de fabrication industrielle et des bureaux sur une parcelle, et un lotissement résidentiel sur l'autre parcelle.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1, 2, 3 et 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00004	206,33 m	380 m (environ)	7,79 ha	1	3713, ch. Borrisokane bâtiment industriel proposé
B-00007	108,37 m	1 020 m (environ)	23,43 ha	2 à 4	3717, ch. Borrisokane lotissement résidentiel proposé

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Une des parcelles proposées ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-20/A-00009) a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.